

Travaux de la Chambre

Je ne veux pas entraver la marche des travaux que s'est fixés le gouvernement. Je ne propose donc pas que la Chambre ajourne pendant que Votre Honneur examine la question. Mais l'opposition officielle est disposée à passer à l'autre ordre inscrit au nom du gouvernement pour aujourd'hui. Je parle ici du bill sur les douanes. Votre Honneur aura ainsi tout le temps d'étudier la question, de décider si nous devrions ou non entamer le débat sur le bill, ou s'il faudra présenter une nouvelle motion des voies et moyens. Je crois que dans les conditions tout à fait exceptionnelles dans lesquelles la Chambre se trouve cet après-midi, ma proposition est loin d'être déraisonnable.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je sais gré au député de Grenville-Carleton (M. Baker) de vouloir se rendre utile, mais la situation n'a rien d'inhabituel. Il arrive souvent qu'on invoque le Règlement à propos de questions dont la Chambre est saisie et Votre Honneur demande alors à y réfléchir quelque temps avant de rendre sa décision. En règle générale, entre-temps, l'étude de la question se poursuit. Dans le cas présent, je crois qu'il serait souhaitable de poursuivre nos travaux comme l'a indiqué tantôt le premier ministre (M. Trudeau). Si le discours du ministre des Finances (M. Chrétien) est assez long, peut-être que les députés de l'opposition auront la possibilité de prendre position avant de parler à leur tour à 8 heures.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est aujourd'hui mercredi et nous ne siégeons pas ce soir.

Une voix: Vous ne vous rendez pas compte que c'est mercredi.

M. MacEachen: Dans ce cas, l'opposition aura l'occasion d'y réfléchir jusqu'à demain.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. MacEachen) devrait savoir que la position de mon parti est très claire, non seulement à propos de la deuxième lecture, qui marque la limite du consensus chez les ministériels, mais à propos du bill lui-même. Nous nous proposons de nous opposer au projet de loi dans sa forme actuelle.

Mais la question n'est pas là. Je suppose qu'il appartient à Votre Honneur d'en décider, mais la question est de savoir s'il convient que le Parlement commence à étudier un projet de loi aujourd'hui qui pourrait se révéler irrecevable demain. Nous risquons d'établir un précédent dangereux et, pour la bonne marche du Parlement, il conviendrait peut-être de donner au gouvernement le temps de consulter les membres de son parti qui ne sont pas disposés à donner leur appui à la deuxième lecture, puis de reporter l'étude du bill. Le gouvernement aurait ainsi tout le temps voulu pour s'assurer l'appui général de ses membres en faveur de la motion inscrite au nom du ministre des Finances (M. Chrétien).

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Seul le gouvernement peut mettre en discussion les sujets inscrits au *Feuilleton* comme étant des initiatives gouvernementales. Nous ne sommes pas, bien sûr, en train de créer un précédent en saisissant la Chambre d'une question pendant que l'on est en train de déterminer si elle a

été présentée dans les formes. Il est évident qu'il ne faudrait pas débattre d'une question pendant plusieurs jours pour la voir ensuite supprimée pour un vice de forme. Ce n'est certainement pas une nouvelle pratique ou une nouvelle expérience pour nous, que de permettre de poursuivre le débat sur une question pendant que la présidence prépare sa décision. Cette prérogative n'a rien de bien amusant pour la présidence, je veux dire présumer en un sens ou en l'autre de la décision qui sera rendue tant que je n'aurai pas eu la possibilité de faire l'étude des précédents et de rendre une décision. Dans ces circonstances, je tâcherai de me prononcer le plus tôt possible.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances) propose: Que le bill C-56, tendant à modifier le droit fiscal et à autoriser des paiements portant sur les réductions de taxes de vente provinciales, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur l'Orateur, avant d'entamer mon propos, je voudrais mentionner que je suis heureux qu'il ait été décidé de commencer l'étude du bill dès maintenant. Il sera extrêmement utile d'en débattre, car il a suscité beaucoup de confusion et de discussions. Il convient que chacun fasse connaître son opinion sur la question. Le chef de l'opposition (M. Clark) se demandait à quel point les troupes ministérielles avaient appuyé cette mesure à notre caucus. Il verra, le moment venu, qu'il y a des discussions entre députés du gouvernement et que le bill a été débattu en bien des occasions. La position que je m'efforcerai d'établir aidera les députés de l'opposition à prendre parti. Ils ne semblent pas comprendre l'objet de la discussion.

Il est incroyable que le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) ait parlé de la proposition fiscale du 1^{er} octobre alors qu'il est question du budget du 10 avril. Pour cette raison et pour rendre les choses compréhensibles aux fins du débat, je crois que je dois faire ce discours. Je m'en tiendrai aux faits le plus possible, afin que l'on comprenne un peu mieux la question.

● (1622)

Le projet de loi C-56 met en vigueur les principales mesures proposées dans mon budget du 10 avril. Ce budget prévoyait une stimulation modérée conçue pour accélérer notre reprise économique et atténuer l'inflation. Il visait aussi à favoriser l'adaptation structurelle de l'économie canadienne, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports et de la recherche et développement.

Je parlerai aujourd'hui des mesures particulières du budget, notamment de la proposition de contribuer à la réduction temporaire des taxes provinciales de vente. J'aimerais cependant évoquer d'abord le contexte économique entourant le budget, contexte qui se caractérise par un ajustement permanent et une amélioration foncière de notre économie.